

E

TOUTES LES INFOS SUR LE

Parcours Validation des Acquis de l'Expérience

V.A.E



l'école d'ingénierie
informatique



WWW.EPSI.FR
WWW.EPSI-FORMATIONS.PRO

CAMPUS D'ARRAS
Tél : 03 21 71 33 34
info@arras-epsi.fr

CAMPUS D'AUXERRE*
Tél : 03 86 49 26 65
info@auxerre-epsi.fr

CAMPUS DE BORDEAUX
Tél : 05 56 43 13 13
info@bordeaux-epsi.fr

CAMPUS DE GRENOBLE
Tél : 04 58 00 38 90
info@grenoble-epsi.fr

CAMPUS DE LILLE
Tél : 03 20 34 35 36
info@lille-epsi.fr

CAMPUS DE LYON
Tél : 04 72 85 38 50
info@lyon-epsi.fr

CAMPUS DE MONTPELLIER
Tél : 04 67 04 20 01
info@montpellier-epsi.fr

CAMPUS DE NANTES
Tél : 02 40 76 60 87
info@nantes-epsi.fr

CAMPUS DE PARIS LA DÉFENSE
Tél : 01 55 90 06 30
reims@ecoles-epsi.fr

CAMPUS DE REIMS*
Tél : 03 26 89 60 00
info@paris-epsi.fr

CAMPUS DE RENNES
Tél : 02 40 76 60 87
info@rennes-epsi.fr

CAMPUS DE TOULOUSE
Tél : 05 61 39 03 12
info@toulouse-epsi.fr



QU'EST-CE QUE LA V.A.E ?

Dispositif spécifique permettant l'obtention de tout ou partie d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) inscrite au RNCP grâce à une expérience professionnelle ou bénévole.

La certification obtenue par la VAE a la même valeur que celle obtenue par la voie de la formation.

A QUOI CA SERT ?

- ▶ Obtenir une certification
- ▶ Mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité
- ▶ Valider son expérience pour soi
- ▶ Faire reconnaître ses compétences
- ▶ Obtenir un niveau de qualification permettant d'accéder à une formation d'un niveau supérieur ou de s'inscrire à un concours
- ▶ Changer d'emploi
- ▶ Évoluer professionnellement / Obtenir une augmentation ou une promotion professionnelle
- ▶ Développer sa confiance en soi

QUI PEUT ENTREPRENDRE UNE DÉMARCHE V.A.E ?

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, ayant au moins un an (1607 h, durée légale) d'expérience :

- ▶ Salariée ou non salariée
- ▶ Bénévolat, volontariat
- ▶ Responsabilités politiques, participation à des activités d'économie solidaire
- ▶ Activités réalisées en formation initiale ou continue (période de formation en milieu professionnel, les stages pratiques) en rapport avec la certification visée

Pour prétendre à la VAE, il suffit de vérifier l'adéquation des certifications proposées par EPSI avec votre expérience professionnelle et/ou bénévole.

DIFFÉRENTES CERTIFICATIONS SONT PROPOSÉES EN VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPÉRIENCE PAR L'EPSI :

- ▶ Le titre RNCP de niveau 5 « Développeur Web et Web Mobile »
- ▶ Le titre RNCP de niveau 6 « Concepteur Développeur d'Applications »
- ▶ La certification RNCP de niveau 7 de l'EPSI « Expert en Informatique et Système d'Information »

*Ces campus sont concernés uniquement par la certification EISI.

LA V.A.E EN 4 ÉTAPES



TARIFS HT POUR LES V.A.E

ENTRETIEN D'INFORMATION	0€
RENDEZ-VOUS DE RECEVABILITÉ <i>Titre RNCP Niveau 7 (I)</i>	300€
ACCOMPAGNEMENT CONSTITUTION DU DOSSIER V.A.E (Facultatif)	
<i>Certification RNCP Niveau 7 (I) 21 HEURES</i>	3108€
<i>Titre DIRECCTE Concepteur Développeur d'Applications Niveau 6 (II) 19 HEURES</i>	1900€
<i>Titre DIRECCTE Web & Web mobile Niveau 5 (III) 17 HEURES</i>	1700€
Jury de validation 1H30/2H	1400€ PRIX HT

ÉTAPE 1

INFORMATION
& CONSEIL

Entretien d'information gratuit : l'entretien est individuel et se fait soit en présentiel soit à distance (Skype ou autre).

OBJECTIFS :

- ▶ Répondre aux différentes questions générales concernant la VAE
- ▶ Préciser au candidat en fonction de son parcours professionnel et/ou bénévole s'il peut rentrer dans le cadre de la VAE au sein de notre organisme de formation. Il lui est remis le Référentiel de compétences ainsi que le référentiel de certification
- ▶ Transmettre au candidat les tarifs de la prestation VAE et les possibilités de financement

ÉTAPE 2

RECEVABILITÉ

Vous remettez le dossier de recevabilité et les pièces administratives associées complété à la coordinatrice nationale VAE de l'EPSI (qui vous contactera pour un entretien individuel avec un coach VAE), à la DIRECCTE ou à la Commission CQP de la Branche selon la certification visée.

La décision de recevabilité de votre dossier vous est notifiée par écrit (délais différents selon le certificateur), si votre dossier est recevable ou non. Si la réponse est favorable, la durée validité de recevabilité est précisée.

Si le dossier est recevable, un accompagnement facultatif avec un coach VAE vous est proposé pour l'élaboration de votre dossier et la préparation de la validation finale. Le dossier administratif de prise en charge est mis en place avec la coordinatrice nationale VAE.

ÉTAPE 3

DEMANDE
D'ACCOMPAGNEMENT

Pour poursuivre votre demande, vous devez tenir informée la coordinatrice nationale VAE si vous souhaitez être accompagné par notre organisme de formation.

La coordinatrice nationale planifie avec le candidat une date de soutenance dans les 12 mois suivant la notification de recevabilité.

ÉTAPE 4

FINANCEMENT

EPSI transmet la/les convention(s)/ contrat(s) de prestation VAE pour vos demandes éventuelles de financement par les organismes financeurs et/ ou l'entreprise. Le retour des conventions signées engage mutuellement toutes les parties prenantes au processus de la VAE.

ÉTAPE 5

CONSTITUTION
DOSSIER VAE

Afin d'aider à la constitution du dossier VAE, EPSI vous remet :

- ▶ Le référentiel des compétences et référentiel de certification de la certification concernée
- ▶ Le tableau de concordance des expériences-compétences
- ▶ Le planning d'accompagnement à mettre en place avec le coach VAE (le cas échéant)
- ▶ Différentes fiches outils qui pourront vous aider à la préparation de la soutenance devant un jury de professionnels

ÉTAPE 6

ACCOMPAGNEMENT
(FACULTATIF)

L'accompagnement pour la mise en œuvre du dossier VAE est organisé sous forme de rendez-vous individuels. Ces RV peuvent se dérouler soit en présentiel soit en distanciel :

- ▶ RV en présentiel : une feuille d'émargement est signée
- ▶ RV en distanciel : attestation d'assiduité FOAD est délivrée

La durée des rendez-vous peut varier de 2 à 3h selon les thèmes de travail abordés. La durée totale de l'accompagnement varie selon les besoins du candidat et la certification visée.

ÉTAPE 7

REMISE DU
DOSSIER

Remise du dossier complet VAE à la coordinatrice nationale VAE 1 mois avant la date de l'entretien avec le Jury.

ÉTAPE 8

ORGANISATION DE LA
SOUTENANCE

L'organisation et la durée de la session de validation dépend de la certification professionnelle visée.

Cela peut prendre la forme d'une mise en situation professionnelle, un entretien, une présentation de projet selon la certification visée.

ÉTAPE 9

NOTIFICATION
DE LA DÉCISION

La décision du Jury peut être une validation totale, partielle ou un refus de la certification visée. Le délai de la notification de la décision dépend de la certification visée. (Le jour même ou à réception des procès-verbaux validés selon les certifications).

En cas de validation partielle, le jury de professionnels doit mentionner des commentaires sur les aptitudes, connaissances et compétences à approfondir. Une attestation de compétences ou un livret de certification sera donné au candidat pour les blocs de compétences validés.

LA V.A.E EN CHIFFRES :

EN 2020 :
Taux de validation totale

TITRE
NIVEAU 7
Expert en informatique
et système d'information

2020
100%
9 APPRENANTS

2019
92%
12 APPRENANTS

2018
67%
6 APPRENANTS

2017
71%
7 APPRENANTS

Moyenne d'âge
de nos candidats

40
ans

Répartitions
des candidats par
parcours métier
(sur 4 ans) :

44%

ÉTUDES ET
DÉVELOPPEMENT

22%

MANAGEMENT
ET CONSEIL ERP

33%

INFRASTRUCTURE
SYSTÈME ET
RÉSEAUX